

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents** : Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s)** : M. CUNAT Damien donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

**Etai(ent) absent(s)** : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

26/03/2021

Date d'affichage

06/04/2021

### Convention de création d'un service commun des ouvriers intercommunaux Délibération n°2021 - 21

Considérant la possibilité de mutualisation des services de la CC3M dans le domaine technique,  
Considérant l'opportunité pour la commune de Bayon de bénéficier de ce service,

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

06/04/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

### AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

